

DOSSIER

Les difficiles étapes d'un Schéma

Pages 4-9

Joyeuses fêtes
de fin d'année.

Gérard Lang,

les membres du conseil d'administration,
le personnel de la FDC 67, les opérateurs du CynéTir
et du Tunnel de tir, les moniteurs du Ball-trap et la rédaction
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

**Fermeture de la FDC 67
entre Noël et Nouvel an
Voir page 3**

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 29 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein «le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein
Tél. 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com
kleininterautos@9business.fr

Mieux vaut s'entraîner au Cyné'Tir qu'aux trois premières battues sur du gibier vivant.



Cyné'TIR

TARIFS

Cyné'Tir

80€ par heure pour le groupe
(maximum 8 personnes)

Tunnel de tir : 15€ par 1/2 heure

Horaires d'ouverture

Cyné'Tir

du lundi au samedi de 9h à 22h,
le dimanche de 9h à 12h

Tunnel de tir

du lundi au vendredi de 9h à 19h,
avec un créneau gratuit
sans rendez-vous
le mercredi de 9h à 11h

Réservation

48 heures à l'avance

Valérie Villard - 03 88 79 12 77
valerie.villard@fdc67.fr

(en quelques clics sur www.fdc67.fr
avec possibilité de paiement au Cyné'Tir)

Règlement en ligne ou sur place



Tir à balles réelles

- Avec votre propre arme
- Avec nos armes de prêt

Tir au laser

- Carabine « laser » fournie

Sécurité

- Encadrement par deux opérateurs qualifiés
- Réglage de vos armes au tunnel de tir 100 mètres
- Munitions RWS Cineshot disponibles sur place



Plus de 60 films
tournés en conditions
réelles de battues





Gérard Lang
Président

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • Tél. 03 88 79 12 77
Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@fdc67.fr • Internet: www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique: **du mardi au vendredi de 10h à 16h** sans interruption
Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Les permanents et les principales missions



Hugui Boquel
Responsable du service
administratif, Organisation
générale, Régisseur de recettes
Guichet Unique
03 88 79 83 81



Camille Ferrer
Comptabilité
03 88 79 83 87



**Alexandra
Barthel-Dick**
Rédactrice en Chef IC 67,
Formations et Communication
03 88 79 83 80



Valérie Villard
Secrétariat,
Validations permis,
Réservations CynéTir
et Tunnel de tir
03 88 79 12 77



Patrick Jung
Responsable du service
technique, Formations, SAGIR,
Analyses de données,
Expo Trophées
06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef,
Formations, FARB,
Aménagements,
Dossiers techniques
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Technicien, Formations,
Animateur Mobil'Faune,
Herrenwald;
SAGIR, Expo trophées
06 86 80 24 85

S O M M A I R E

| | |
|--|-------|
| Les difficiles étapes d'un Schéma | 4-9 |
| Plan de chasse | 10 |
| Lettre ouverte de la FNC | 12 |
| Actualités | 13-15 |
| Histoire | 16-17 |
| Etude écologique du loup dans le Grand Est | 18 |
| Compte-rendu | 20-21 |
| Les Messes de St Hubert | 22 |
| Recherche de trichines | 23 |
| Souvenir d'une vie de forestier | 24-25 |
| Petites annonces | 26 |



Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**

Fermeture de la FDC 67 entre Noël et Nouvel An



**Fermeture de la FDC 67
entre Noël et Nouvel an**

Les bureaux de la Fédération
des Chasseurs du Bas-Rhin seront fermés
à partir du vendredi 21 décembre 2018 à 16h
avec une réouverture au public le mardi 2 janvier 2019 à 10h

Pensez à prendre quelques précautions (kits trichine)
et vérifications (validations de permis) pour passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Permis - Trichine

Validation Permis 2018/2019

Si vous chassez durant cette période, pensez dès à présent:

- à valider votre permis de chasser si nécessaire,
- à valider un permis temporaire si vous êtes invité ailleurs,
- à prendre le timbre sanglier du FIDS si vous êtes invité à chasser sur une commune limitrophe d'un département voisin 67 - 68 ou 57.

Pour pouvoir être traitées avant notre fermeture annuelle, les commandes par courrier ainsi que les paiements par virement devront nous parvenir au plus tard le 19 décembre 2018, les validations sur place jusqu'au 21 décembre 12h.

Trichine

• Le ramassage des kits trichine se fera tous les lundis, comme d'habitude et dans les mêmes conditions. Compte tenu des jours fériés (25 et 26 décembre) les résultats ne pourront être communiqués qu'à partir du vendredi 28 décembre 2018 et jours suivants et les 3 ou 4 janvier 2019.

• Vérifier que votre stock de kits trichine soit suffisant jusqu'à notre retour le 2 janvier 2019.

Frimas d'hiver

En cas de verglas ou de neige abondante persistante, l'accès à l'Espace Chasse et Nature est difficile. Merci de vérifier par téléphone l'ouverture de la FDC 67 avant de vous déplacer: **Tél. 03 88 79 12 77**



Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Les difficiles étapes d'un schéma

et en particulier de l'agrainage



Les débats sur l'agrainage ont de tous temps été animés au sein des Conseils d'Administration de la FDC 67 ainsi que dans les rapports de celle-ci avec l'Administration et les partenaires obligés du Schéma. En ajoutant à cette situation les excès de certains en matière d'agrainage, l'État a légiféré sur ce dossier.

Le cadre légal

Article L425-1

- Modifié par LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art. 144
- Modifié par LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art. 146

Le schéma est élaboré par la Fédération Départementale ou interdépartementale des Chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers, en particulier lorsque le programme régional de la forêt et du bois prévu à l'article L. 122-1 du Code forestier fait état de dysfonctionnements au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Selon cet article le Schéma est compatible :

- avec le plan régional de l'agriculture durable mentionné à l'article L. 111-2-1 du Code rural et de la pêche maritime,
- avec les programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du Code forestier,
- avec les principes énoncés à l'article L. 420-1 et les dispositions de l'article L. 425-4 du présent Code,
- L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les prin-

cipes définis aux articles L. 112-1, L. 121-1 à L. 121-5 du nouveau code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du même Code. Le plan de chasse qualitatif est subordonné à la réalisation quantitative.

Il prend en compte

- le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires défini à l'article L. 201-12 du Code rural et de la pêche maritime,
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique,
- la circulaire ministérielle NKM du 18 février 2011 et ses préconisations concernant l'agrainage,
- le schéma doit être compatible avec le programme régional de la forêt et du bois (cf. article L. 425-1 du Code de l'Environnement). L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles L. 112-1, L. 121-1 à L. 121-5 du nouveau Code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du même Code. Le plan de chasse qualitatif est subordonné à la réalisation quantitative.

« Vous veillerez à ce que ces principes soient respectés ».

Article L425-5

- Modifié par Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 - art. 168 JORF 24 février 2005

L'agrainage et l'affouragement sont autorisés dans des conditions définies par le Schéma départemental de gestion cynégétique.

La circulaire NKM du février 2011 est le premier aspect de cette réglementation qui est opposable au chasseur et qui concerne l'agrainage. (Vous pouvez retrouver cette circulaire dans les annexes du Schéma 2012-2018).

La circulaire ministérielle du 18 février 2011 dite circulaire NKM, publiée sur le site du Ministère, s'adressant à MM. les préfets précise :

« Dans le cadre du plan national de maîtrise du sanglier, un groupe de travail a élaboré des préconisations qui ont fait l'objet d'un consensus entre les parties prenantes. Ces préconisations sont les suivantes :

- **L'agrainage de dissuasion** peut être autorisé exclusivement pendant la période de sensibilité des cultures. « Vous vous référerez pour cela au tableau joint ».
- **Tout autre forme d'agrainage** doit faire l'objet d'un accord local entre les parties, comprenant notamment le monde agricole ».

Cette circulaire est opposable aux chasseurs car publiée sur le site du 1^{er} Ministre.

Selon cette directive, il n'y a pas de sensibilité des cultures de novembre à février. En clair ceci veut dire que l'épandage de maïs ne parvient pas à éviter les dégâts pendant cette période selon les essais de l'ONCFS.

M. le Directeur de la DDT, lors de son allocution à notre Assemblée Générale 2018 a clairement exprimé qu'il était dans l'obligation de suivre la Directive NKM de 2011. Dans sa lettre du 7 juin 2018, il nous signale que suite à notre demande

le Schéma est prorogé jusqu'au 18 janvier et nous indique le calendrier prévisionnel permettant une signature du Schéma le 18 janvier 2019.

Calendrier

- 30/09/2018 délai de rigueur pour déposer le projet du Schéma à la DDT
- 1/10/2018 consultation des différents partenaires.
- Décembre 2018 Consultation du Public sur le Site Internet de la Préfecture.

- 1^{ère} quinzaine de janvier 2019 consultation de la CDCFS et adoption par arrêté préfectoral du nouveau SDGC au plus tard le 18 janvier.

En l'absence d'accord avec les autres partenaires, l'agrainage sera interdit du 1^{er} novembre au dernier jour de février.

C'est à l'intérieur de ce cadre légal complexe que la Fédération des Chasseurs doit élaborer le Schéma en concertation avec les partenaires cités et leurs divers intérêts.

Les étapes de l'agrainage

7 juin 2018

Réunion informelle avec un représentant de l'ONF à Saverne

M. Pierre-Thomas Schmitt et moi-même avons rencontré un représentant de l'ONF pour sonder ce dernier sur la possibilité de faire un agrainage d'efficience en janvier-février. La réunion fut courtoise, mais

le représentant de l'ONF nous a assuré de porter notre demande à son supérieur hiérarchique.

7 juin 2018

La première rencontre avec les Agriculteurs

Les représentants de la FDC ont rencontré une première fois les re-

présentants des agriculteurs le 7 juin 2018 à Geudertheim.

Nous avons repris ci-dessous des extraits du compte-rendu de cette réunion.

Selon NKM, l'agrainage de dissuasion peut être autorisé exclusivement pendant la période de sensibilité des cultures. Mais nous avons constaté que la circulaire NKM n'avait pas





tenu compte des dégâts hivernaux de blé après maïs et qu'il était indispensable de tenir compte de ces dégâts.

Pour obtenir un agrainage de dissuasion efficace au printemps M. Lang a repris son idée non aboutie en 2012 (mais aboutie dans ce Schéma du 1^{er} mars au 31 octobre) en insistant que pour cette période, il est indispensable d'autoriser cette pratique quotidiennement et sans limitation de quantité.

Toute autre forme d'agrainage doit faire l'objet d'un accord local entre les parties, comprenant notamment le monde agricole (circulaire NKM) et plus récemment les forestiers L 425-1.

• Agrainage d'efficience

Les chasseurs souhaitent un agrainage d'efficience visant à favoriser l'efficacité des prélèvements de sangliers lors des battues : cet agrainage linéaire devrait être autorisé une fois par semaine avant la battue, pour une zone bien localisée ayant fait l'objet d'une déclaration préalable de battue.

• Agrainage appât à poste fixe

Les parties sont d'accord pour maintenir l'agrainage à postes fixes toute l'année dans les conditions actuelles du SDGC pour les raisons suivantes : efficacité des prélèvements, maintien des us et coutumes locales, maintien de nos effectifs de chasseurs.

1. Efficacité : Quelques 7 000 sangliers sont tirés par an à l'agrainage ;
2. Maintien des us et coutumes locales à l'instar de tous les pays du Centre Est Europe ;
3. Maintien de nos effectifs de chasseurs et partenaires dont le nombre est corrélé au nombre de postes d'agrainage.

20 juin 2018

La réunion commune Agriculteurs, FIDS et la FDC à Geudertheim.

Extraits du compte-rendu de la réunion SDGC Agrainage du 20 juin 2018, entre les représentants de la FDSEA, les représentants du FIDS et les représentants de la FDC 67.

Représentants FDSEA 67:

MM. Laurent Fischer, Yohann Lecoustey.

Représentants FDC 67:

MM. Michel Pax, Charles Kleiber, Frédéric Obry, Gérard Lang.

Représentants FIDS 67:

MM. Robert Weinum, Jean-Marc Seiler, Pascal Perrotey-Doridant, Jean-Marie Roeckel.

M. Lang remercie les participants pour leur présence à cette réunion. Le compte-rendu de la réunion du 7 juin entre la FDSEA et la Fédération des Chasseurs ayant été remis à tous les participants, M. Lang ouvre le débat en invitant M. Perrotey-Doridant à se prononcer sur l'intérêt de l'agrainage de dissuasion dans la gestion du FIDS.

Gérard Lang rappelle que les dispositions du Schéma doivent impérativement s'inscrire dans le cadre de la circulaire NKM.

Agrainage de dissuasion

• Cette circulaire limite les périodes de l'agrainage dissuasif aux périodes de sensibilité des cultures. Dans son tableau récapitulatif des sensibilités des cultures, cette circulaire ne mentionne ni les dégâts aux cultures de blé après maïs, ni les dégâts causés aux vendanges tardives spécifiques à l'Alsace.

• En conséquence, les participants s'accordent pour inclure dans les périodes sensibles, la période des dégâts de blé après maïs qui représentent des dégâts considérables pour le Bas-Rhin. Les périodes de sensibilité devront donc être définies avec les agriculteurs et le FIDS.

Les autres formes d'agrainages (destinées à réduire les populations)

• Tous les participants sont favorables au maintien de l'agrainage à poste fixe toute l'année sur tout le département du Bas-Rhin y compris dans les zones ZPS* à l'exception de la Zone ZPA qui peut avoir un intérêt pour le grand Tétràs (comme dans le Haut-Rhin).

• Dans les autres formes d'agrainage prévues par cette circulaire, il y a lieu de demander un agrainage « d'efficience » permettant de concentrer

les animaux avant les battues afin de réduire les populations.

Les représentants de la FDSEA ne sont pas hostiles à une extension de l'agrainage, à deux conditions :

• D'obtenir l'accord des agriculteurs des zones de montagnes.

Les représentants du FIDS réitèrent l'intérêt dissuasif de l'agrainage en zone de montagne afin d'éviter les dégâts agricoles (des prés) ainsi que les dégâts dans les jardins des communes, à condition qu'il soit pratiqué de façon raisonnable.

Une rencontre entre les agriculteurs des zones de montagne et le FIDS est prévue à cet effet.

• D'obtenir la possibilité d'intervenir en cas d'abus d'un locataire ou d'évolution inquiétante de dégâts (dépassement des seuils définis) car il est indispensable que cette forme d'agrainage soit pratiquée de manière raisonnable.

La FDSEA est chargée d'organiser une réunion avec les représentants des zones de montagne et le FIDS.

Après cette rencontre avec les agriculteurs de montagne, la FDSEA et le FIDS solliciteront une entrevue avec M. le Directeur de la DDT. Il a été collégalement décidé qu'il était plus judicieux que la FDC ne participe pas à cette réunion.

3 septembre 2018 (matin)

Réunion Agriculteurs, FIDS et FDC du 3 septembre à 11h à la Maison de l'Agriculture à Schiltigheim.

Les agriculteurs et le FIDS font un bref rapport de leur entretien avec le Directeur de la DDT. Puis M. Jean-Marc Seiler commente une lettre destinée à M. le Directeur de la DDT et demande au président de la FDC de cosigner cette lettre. Cette lettre reprenait la demande d'un agrainage de dissuasion quotidien été comme hiver. M. Lang a fait savoir qu'il ne pouvait pas signer un tel courrier sans en référer à son Conseil d'Administration.

Remarques

L'ONF est un partenaire légalement incontournable dans les discussions sur le Schéma mais qui ne le respecte pas (en particulier pour l'agraineage à postes fixes toute l'année). Selon nos juristes, les conventions cynégétiques et sylvicoles initiales – qui mentionnaient que les modalités d'agraineage suivraient le Schéma – ne pourraient pas être modifiées, sauf si le locataire en signe une nouvelle.

Cet établissement public s'arc-boute

sur ces conventions cynégétiques et sylvicoles transmises aux locataires, pour ne pas appliquer le Schéma en arguant que celui-ci autorise 5 litres de maïs par poste d'agraineage alors qu'il en préconisait 3. Il est à noter que les chasseurs ont accepté de passer de 5 kg (soit environ 7,5 litres) à 5 litres et ont accepté, conformément à la réglementation, de ne pas agrainer en dissuasion de novembre à fin février.

Cette différence n'est en réalité pas significative sur le terrain, ni en biologie des espèces et sans action sur le potentiel de reproduction. On est

en droit de se demander s'il n'y a pas une volonté manifeste de cet état dans l'État :

- de briser l'unité départementale. Il y aura désormais 2 poids et 2 mesures pour des lots contigus,
 - de supprimer les us et coutumes locaux comme si les terrains de l'ONF du Bas-Rhin ne faisaient pas partie du patrimoine alsacien,
 - de créer un frein à la réduction des populations de sangliers en supprimant le poste fixe en hiver.
- Nos chasseurs pour des raisons historiques acceptent mal les divisions de leur région. ■

3 septembre 2018 (après-midi) Réunion Schéma Amont forestier et FDC 67

Les représentants de l'amont forestier (Vincent Ott, Émile Fluck et Benoît Cuillier) ont plaidé pour une absence d'agraineage de novembre à fin février en dissuasion et à postes fixes

Les représentants de la FDC 67 (Frédéric Obry, Marc Schirer, Pierre-Thomas Schmitt, Michel Pax et Gérard Lang) ont exprimé **leur solidarité avec les agriculteurs** pour un agraineage dissuasif quotidien et à postes fixes toute l'année (dans les conditions du Schéma en vigueur. Chaque partie a campé sur ses positions. Durée de la séance : 45 mn).

Le projet de lettre du 3 septembre 2018

Co-produite par le FIDS et les Agriculteurs, destinée à M. le Directeur de la DDT est validé par le CA de la FDC

Le projet de lettre à co-signer par la FDSEA, la FDC 67 et le FIDS 67, concernant la proposition des modalités d'agraineage pour le prochain Schéma départemental de gestion cynégétique est accepté à l'unanimité par le CA de la FDC 67.

En effet, le Conseil d'Administration de la FDC 67 dans sa séance du 11 septembre a validé le courrier en arguant qu'on

ne peut pas refuser une demande des agriculteurs destinée à réduire les dégâts agricoles.

M. Lang a donc signé et transmis par la poste ce courrier au Président Weinum. Pour gagner du temps le Directeur du FIDS était chargé de le récupérer chez M. Weinum et l'emmena pour signature à la FDSEA. Les représentants de la FDSEA ont, pour des raisons qui leurs sont propres, changé d'avis et n'ont pas signé le courrier.

Nous avons donc repris contact avec les représentants de la FDSEA pour tenir compte de leurs choix et de leurs impératifs. Une nouvelle lettre verra le jour le 5 octobre.

La principale modification souhaitée par les agriculteurs portait sur l'arrêt de l'agraineage en janvier-février, à l'image du Schéma 2012/2018.

La lettre du 5 octobre 2018 modifiée selon le souhait des Agriculteurs par M. Lang avec l'aide du Directeur du FIDS en ce qui concerne l'agraineage maïs et les pois.

Contenu de cette lettre :

Agraineage de dissuasion

• Du 1^{er} mars au 15 août

Agraineage linéaire possible dans le but d'éviter les dégâts sur semis de maïs et blé en lait. Possibilité d'agraineage quotidien et sans limitation de quantité.

• Du 16 août au 31 décembre

Agraineage linéaire possible 2 jours par semaine dans le but d'éviter les dégâts sur prairies et sur cultures tardives avec quantités limitées identiques au Schéma 2012/2018. Les locataires qui souhaitent agrainer pendant cette période et dont la commune a subi des dégâts de plus d'un hectare en prairie pour l'année en cours, devront agrainer avec un mélange composé de 70 % de maïs au maximum et 30 % de pois au minimum, pendant cette période dans l'espoir d'apporter les protéines nécessaires à l'évitement de ces dégâts.

• Du 1^{er} janvier au 28 février

Pas d'agraineage linéaire.

Agraineage à postes fixes : « Kिरrung »

Vu que le nombre de prélèvements aux postes fixes est voisin de 7000 sangliers par an et que **ce type de tir à l'agraineage fait partie des us et coutumes des 3 départements à loi locale à l'instar des pays du Centre Europe, l'agraineage à postes fixes c'est-à-dire la « Kिरrung »** pourra se faire toute l'année comme pour le précédent schéma : sur un territoire boisé, n'excédant pas 100 hectares boisés, seuls sont autorisés 2 postes fixes. Un poste fixe supplémentaire peut être installé par tranche entière de 50 hectares boisés. L'agraineage fixe des sangliers est autorisé à raison d'un maximum de cinq kilogrammes par poste fixe et par jour, etc.





Cette lettre a été signée par la FDSEA et la FDC 67. Le FIDS n'a pas souhaité signer. Elle a été transmise, après la validation du CA du 11 octobre, par Mme Alette Schaeffer à la DDT sans la signature du FIDS.

25 octobre 2018

Réunion organisée par M. Yves Séguy, Secrétaire Général de la Préfecture (pour débloquer la situation)

Invités: Amont forestier:

Benoît Cuillier, Émile Fluck et Vincent Ott remplacé par Pascal Ancel;

Pour la FDC 67:

Frédéric Obry, Michel Pax et Gérard Lang.

La proposition de M. Séguy était la suivante:

- L'agrainage de dissuasion est interdit du 1^{er} novembre au dernier jour de février conformément à la circulaire NKM.

• Du 1^{er} mars au 31 octobre la dissuasion peut être quotidienne sans limitation de quantités de maïs, pois, fèves.

• L'agrainage à postes fixes (Kirrung) est autorisé toute l'année avec un maximum de 3 litres par poste. Le nombre de postes est de 2 pour les lots dont la surface boisée est comprise entre 25 et 100 ha. Au-delà le nombre de postes est de un pour 100 ha.

• L'agrainage de dissuasion peut se faire de novembre à fin février mais exclusivement avec des pois ou fèves dans le cadre d'une expérimentation, pour évaluer l'efficacité de cet agrainage avec des pois destinés à remplacer les protéines animales par les protéines végétales.

Suppression de la notion de peuplements dégradables.

26 octobre 2018

Contre-proposition d'agrainage de la FDC 67

Transmise à M. le Directeur de la DDT. Cette contre-proposition reste

dans la lignée du courrier adressé par la FDC au DDT.

Againage de dissuasion (linéaire possible sur tout le département)

• Du 1^{er} mars au 31 octobre 2018: dissuasion quotidienne sans limitation de quantité en maïs, pois ou fèves.

• Du 1^{er} novembre au 31 décembre: dissuasion 2 x par semaine avec un mélange maïs 70 % pois 30 %.

• Du 1^{er} janvier au 28 février: pas de dissuasion.

Againage appât à poste fixe

• Toute l'année 5 kg/jour et par poste fixe,

• 2 postes fixes entre 25 et 100 ha de surface boisée,

• 1 poste supplémentaire par tranche entamée de 100 ha de surface boisée.

Pas d'agrainage dans la ZAP (*Zone Action Prioritaire*) mais agrainage à poste fixe dans le reste de la ZPS de la zone Natura 2000 des Crêtes du Donon/Schneeberg.

Suppression de la notion de peuplements dégradables.

19 novembre 2018 – Réunion agrainage à la Préfecture sur invitation de M. Yves Séguy

Présents: MM. Yves Séguy, Christophe Fotré et Philippe Wolff.

Invités: MM. Frédéric Obry, Michel Pax et Gérard Lang.

VERSION DÉFINITIVE Schéma 2019-2025

La proposition issue de cette réunion et validée par le CA en date du 20 novembre 2018 à l'unanimité moins une voix contre.

Againage de dissuasion (linéaire)

- du 1^{er} mars au 31 octobre: dissuasion quotidienne sans limitation de quantité en maïs, pois ou fèves.
- du 1^{er} novembre au dernier jour de février: pas d'agrainage de dissuasion.

• Mise en place d'une expérimentation pour un agrainage de dissuasion de pois et fèves du 1^{er} novembre à fin février, dans les massifs boisés des communes où il y a des dégâts de prairies constatés (lots de chasses communales et domaniaux).

- Interdiction d'agrainage toute l'an-

née dans les lots de chasse dont la superficie boisée est inférieure à 25 hectares d'un seul tenant.

Againage appât à poste fixe dit « Kirrung »

• Toute l'année à raison de 5 litres par jour et par poste fixe.

• 2 postes fixes entre 25 et 100 ha de surface boisée, plus 1 poste fixe pour 50 ha entamés jusqu'à 300 ha.

• 1 poste supplémentaire par tranche entamée de 100 ha de surface boisée.

Suppression de la notion de peuplements dégradables.

Cas particulier

Againage interdit dans la ZPS des crêtes du Donon/Schneeberg: Concertation à mener pour définir de manière précise l'interdiction d'agrainage en enlevant les parties basses afin de permettre l'utilisa-

tion de postes fixes pour empêcher les sangliers d'aller dans les villages (COPIL). ■

Une date limite

Lors du CA du 20 novembre 2018, il était urgent de trouver un compromis car le Schéma actuel expire le 18 janvier 2019. Sans signature à cette date, nous serons en absence de Schéma et donc en absence d'agrainage, etc.

Vu les contraintes légales, c'est la dernière limite pour la transmission du projet à la DDT sinon le Schéma ne sera pas signé avant le début mars 2019, date où l'agrainage de dissuasion est capitale dans l'évitement des dégâts sur semis. ■

Ce qu'il faut retenir

LES DU FUTUR SCHÉMA

1. L'agrainage de dissuasion avec du maïs sera interdit de novembre à fin février au lieu de janvier à fin février.
2. La réduction de 5 kg de maïs par jour à 5 litres par poste fixe et par jour.
3. La réduction du nombre de postes fixes : c'est-à-dire 2 postes entre 25 et 100 de surface boisée et 1 poste pour 50 ha entamés jusqu'à 300 ha. Un poste supplémentaire pour 100 ha entamés au-delà.

La baisse est effective pour les lots supérieurs à 350 ha de surface boisée et ne touche pas les lots en dessous de 350 ha boisés.

LES DU FUTUR SCHÉMA

1. L'agrainage de dissuasion pour éviter les dégâts aux cultures sera possible du 1^{er} mars au 31 octobre tous les jours et sans limitation de quantités.
2. La mise en place d'une dissuasion avec des pois et féveroles dans les lots ayant des dégâts sur prairies.
3. La suppression de la notion de peuplements dégradables qui empoisonnait la vie de tous les locataires de chasse pendant le dernier schéma.
4. La suppression de l'interdiction d'agrainage à poste fixe quand on fait du linéaire à proximité.

Le mot du Président

Que certains chasseurs soient mécontents du Schéma et auraient voulu rester à l'ancien Schéma me paraît normal et surtout très français. Que certains demandent un agrainage sans contraintes, en totale contradiction avec la réglementation n'est pas gênant, mais quand ce sont des responsables cynégétiques du département c'est plus inquiétant. C'est vrai que les contraintes législatives et réglementaires sont nombreuses et variées. La chasse, ses activités et le Schéma sont de plus soumis par le Code de l'environnement à des évaluations environnementales et des évaluations Natura 2000, c'est-à-dire des contraintes écologiques. Le dispositif des évaluations d'incidences s'inscrit dans la séquence Rechercher-Éviter-Réduire-Compenser. Pour ces principes nous devons par exemple éviter d'agrainer

à postes fixes à moins de 30 mètres d'un cours d'eau, etc.

La fédération est le rédacteur ou plutôt le coordinateur du Schéma mais elle est emprisonnée dans un carcan de réglementation et doit se « *concerter voire se soumettre* » aux partenaires désignés par la loi sans lesquels il n'y a pas de Schéma.

Nous remercions les agriculteurs et les membres du FIDS qui ont participé aux différentes réunions et nous ont apporté leur éclairage. Nous regrettons par contre la décision du FIDS de ne pas signer le courrier du 5 octobre 2018.

Les propositions maximalistes du premier courrier co-produit par le FIDS et les agriculteurs et validées par le CA sont contraires à la réglementation, mais pouvaient être utiles au début des négociations (demander plus pour pouvoir faire des concessions). Mais en définitive on

ne peut pas s'affranchir de la réglementation et s'y agripper du moins pour ceux qui ont des responsabilités dans la rédaction du Schéma. C'est normal que le président soit attaqué pour le Schéma et j'assume, mais me faire dire des propos inexacts comme par exemple que j'avais signé le schéma avec l'ONF en mai dernier, pendant que j'avais pris quelques jours de vacances, est une manipulation éhontée, etc. J'ai eu la prudence et la sagesse de me faire accompagner par des grands témoins pendant les négociations avec l'amont forestier et l'administration. Comme l'écrivait un des administrateurs récemment : « *Le CA de la FDC 67 s'est battu pour obtenir le meilleur ou en tout cas le moins mauvais Schéma possible en matière d'agrainage* ». ■



Comment remplir son plan de chasse

Comment remplir votre plan de chasse ?

- 1-** Vous estimez le nombre minimum d'animaux à prélever dans votre lot pour atteindre ou conserver l'équilibre sylvo-cynégétique. Cette estimation se fait de préférence avec l'aide de vos responsables de GGC qui pourront ainsi porter votre demande au groupe sectoriel.
- 2-** Vous choisissez dans la grille ci-contre le minimum et les attributions correspondantes dans les autres catégories.
- 3-** Vous reportez le nombre de chaque catégorie C3, C1, B, FC ainsi trouvé sur la demande de plan de chasse.
- 4-** Vous renvoyez la demande de plan de chasse à la DDT.

Remarques

Vos plans de chasse doivent correspondre à la réalité du terrain. Cette réalité, qui mieux que vous les chasseurs serait en mesure de l'apprécier.

Il est primordial d'assister aux réunions organisées par votre GGC au début du mois de février pour définir avec leurs responsables le nombre d'animaux minimum à prélever dans votre lot.

Vous trouverez également ces mêmes règles d'attribution des bracelets au dos de la demande de plan de chasse.

Pour le plan de chasse chevreuil : respectez la règle d'attribution de 1/3 de brocards et 2/3 de chevrettes.

La demande de plan de chasse chevreuil correspond théoriquement à l'attribution (sauf cas particulier, toute modification doit alors être justifiée).

Attention

Vos demandes de plan de chasse seront aussi consultées en cas de non réalisation des *minima*. Des demandes supérieures aux *minima* finalement accordées par la CDCFS et l'administration risquent de vous desservir en cas de verbalisation pour non réalisation. ■

ANNEXE XI - C

Grille de répartition des bracelets 2012-2018

La fourchette maxi/mini doit se rapprocher d'un coefficient de 1.40

| | | |
|----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| 0 mini | → 1 B + 1 FC + 1 C1 | <i>(pas d'attribution de C3)</i> |
| 1 mini | → 1 B + 2 FC + 0 C1 + 1 C3* | |
| 2 mini | → 2 B + 2 FC + 1 C1 + 1 C3 | |
| 3 mini | → 2 B + 3 FC + 1 C1 + 1 C3 | |
| 4 mini | → 3 B + 3 FC + 1 C1 + 2 C3 | |
| 5 mini x 1.50 = 8 | → 3 B + 4 FC + 1 C1 + 2 C3 | |
| 6 mini x 1.45 = 9 | → 4 B + 3 FC + 2 C1 + 2 C3 | |
| 7 mini x 1.40 = 10 | → 4 B + 4 FC + 2 C1 + 2 C3 | |
| 8 mini x 1.40 = 11 | → 4 B + 5 FC + 2 C1 + 2 C3 | |
| 9 mini x 1.40 = 13 | → 5 B + 5 FC + 3 C1 + 2 C3 | |
| 10 mini x 1.40 = 14 | → 6 B + 5 FC + 3 C1 + 3 C3 | |

et ainsi de suite.

*Libre choix au groupe sectoriel de proposer 1C1 OU 1C3

Plan de chasse triennal

Conformément aux dispositions de l'article R. 425-1-1 du Code de l'Environnement, le plan de chasse « chevreuil » pourra être fixé par le préfet pour une année avec tacite reconduction pendant 3 ans, après avis de la CDCFS. Il peut faire l'objet d'une révision annuelle. Le nombre de chevreuils demandé par les détenteurs du droit de chasse correspondra à son attribution, sauf adaptation justifiée dans le cadre de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et notamment dans les zones sensibles. La télédéclaration des chevreuils sera possible dès que les applications smartphone seront opérationnelles (chassadapt). ■

Extrait de la demande de plan de chasse

A remplir par le demandeur

| IV - Estimation de la population et demande | Espèces soumises au tir qualitatif | | | | | Espèces non soumises au tir qualitatif | | | |
|---|------------------------------------|-------|----------------|-------|----------------------------|--|-----|-----------|-----|
| | Cerfs ou daims | | Biche ou daine | Jeune | Minimum estimé et souhaité | Brocard | | Chevrette | |
| | C3/D3 | C1/D1 | B/DA | FC/FD | | Min | Max | Min | Max |
| Effectif total présent sur le lot estimé par le demandeur | | | | | | | | | |
| Nombre de têtes demandées pour la campagne | | | | | | | | | |

Vivez votre passion
en toute tranquillité!



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture complète.



ASSURANCES GREBMAYER

WISSENBURG

11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

HAGUENAU

5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

Mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site : www.orias.fr). Exercent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Taibout - 75436 PARIS Cédex 08

MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE

(Association - Groupement Titulaire de Chasse)

- Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique Association
- Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse, entraînement aux tirs, conducteur de chien,
- Accidents corporels Sécurité Chasse
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

BIWI
RUBBER • PLASTIC • SILICONE

IDENTIFICATION DU GIBIER

BIWI SA

- Route de la Transjurane 22
- CH-2855 Glovelier
- Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
- Fax: +41 (0) 32 427 02 01
- info@biwi.ch
- www.biwi.ch



JOYEUX NOËL



Adaptateur VPA tout telephone portable

a partir de
166€

SWAROVSKI Z8i 2.3-18x56 P L

2899€

L'unique lunette de battue au champ de vision de 56M/100M

Z8i 0.75-6x20



2339€

VIEWPLUS



Affût et longue distance

3850€



DS l'intelligence numérique
5-25x52 P

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE

Battue aux sangliers du 28/01 au 02/02/2019 Séjours de 6 jours en pension complète **2100€**
(2 jours pour l'allée et le retour - 4 jours de chasse) tirs sans limite, sans taxe, sans amende.

Merci de contacter : Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou

Frédéric RENARD, à votre service.



OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h et le Samedi 9h-12h/13h30-18h.
Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30

NATURA VALLÉE ~ 67130 SCHIRMECK ~ TÉL.: 09 60 12 08 90

Mail : naturavallee@orange.fr - www.naturavallee.fr

Lettre ouverte de la Fédération Nationale des Chasseurs

Issy-les-Moulineaux, le 6 novembre 2018



Monsieur le Président,
cher collègue,

Le lundi 29 octobre, nous avons été conviés à une réunion au Ministère de la transition écologique, dont le thème était la sécurité dans la pratique de la chasse.

Il n'aura échappé à personne que nous vivons une période extrêmement difficile, à travers laquelle le moindre problème généré par la chasse fera l'objet de polémiques d'une rare violence à notre égard.

Nous savons tous que le risque zéro ne peut pas exister, et cela dans aucune activité humaine malheureusement. Néanmoins, il est essentiel d'œuvrer pour que le nombre des accidents de chasse continue de baisser comme c'est le cas depuis une vingtaine d'années grâce aux actions déjà menées au sein de vos fédérations.

J'ai pris l'engagement devant le ministre de demander à chaque fédération de redonner clairement les consignes de sécurité à l'ensemble de nos chasseurs, et de rappeler également que la communication et la prudence vis-à-vis des autres usagers de la nature doit continuer à être une règle d'or de la chasse française.

La chasse en battue, qui demeure la pratique la plus délicate en matière de sécurité, fera l'objet d'un rappel très clair des règles de sécurité par les organisateurs de chasse et les présidents de sociétés de chasse.

Là encore, c'est à chaque fédération de rappeler que lors de ces journées, chaque règle soit explicitée avant le début de la chasse, puis déclinée au cas par cas lors du positionnement de chaque chasseur par les chefs de ligne. L'essentiel des accidents provient du

non-respect de l'angle de 30 degrés et des règles élémentaires d'identification avant un tir.

Ces deux points sécuritaires et de bon sens doivent faire l'objet d'une attention et d'un temps d'information personnalisé accru pour que chaque chasseur soit bien conscient de l'importance



de ces règles fondamentales lorsqu'il est au poste.

D'ailleurs lorsque l'on a un doute il faut s'abstenir de tirer! Soyons ridicule de prudence!

De façon plus générale, une réflexion sera menée d'ici décembre sur le cadre sécuritaire national qui pourrait faire l'objet de règles communes pour l'ensemble des chasseurs de France et se traduira par un arrêté déclinable dans chaque département avec des adaptations. Cette démarche sera conduite en étroite collaboration avec l'ONCFS.

Je souhaite également obtenir de l'Etat, comme cela avait été noté lors des échanges que nous avons eu lors de mon dernier tour de France, qu'il donne un vrai pouvoir aux fédérations de chasseurs, pour sanctionner dorénavant toutes les personnes qui auraient une conduite régulièrement incompatible avec une pratique d'une chasse respectueuse, responsable et sécurisée.

Bien sûr je souhaite à chacun d'entre vous une saison de chasse sous le signe de l'apaisement et du dialogue avec l'Etat et les autres usagers de la nature.

A ce titre nous allons intensifier le dialogue avec les associations nationales d'usagers de la nature et des activités de sport de nature comme nous l'avons déjà fait avec la fédération nationale de randonnée pédestre. Je souhaite que vous fassiez de même au niveau départemental si ce n'est pas déjà le cas.

Pour conclure, je vous demande aussi d'insister auprès de vos chasseurs pour que nous gardions notre calme vis-à-vis des groupuscules extrémistes végans et autres anti-chasse qui tentent par tous les moyens de provoquer des incidents graves, voir mortels en utilisant les violences verbales ou physiques afin de les médiatiser.

Leur objectif est de nuire à toutes les activités rurales, que ce soit la chasse, la pêche, l'élevage ainsi qu'aux bouchers, aux poissonniers et à tous ceux qui utilisent des animaux domestiques ou sauvages au nom d'une idéologie sectaire et extrémiste.

A ce titre, je rencontrerai prochainement les ministres de l'Intérieur et de la Justice pour que le délit d'entrave à la chasse soit renforcé.

Amitiés en St Hubert

Willy Schraen

Action Interrégionale Nature et Chasse

Rencontre de l'AINC à Geudertheim

C'est le 9 octobre dernier que se sont réunis les membres de l'AINC (Action Interrégionale Nature et Chasse). Lors de cette rencontre, les dirigeants des fédérations de chasseurs allemandes ont pu faire part des dernières avancées de la PPA et les membres présents ont recoupé les informations dont ils disposent.

Il en ressort que le mode de transmission du virus ne se fait pas de sanglier à sanglier mais bien via les modes de transports humains, sinon il aurait été impossible que l'Allemagne soit encore indemne. M. Gérard Lang a ensuite présenté les travaux effectués sur le cerf (*étude Plos One*) devant un auditoire captivé.

Lors des élections qui ont suivi les débats, les membres sortants du bureau



Le Président M. Kurt Alexander Michael entouré des représentants des fédérations de chasseurs européens

ont été reconduits dans leurs mandats: M. Kurt Alexander Michael, Président, M. Knut Wälde, Vice-Président, M. René Sauber, Trésorier

et M. Gérard Lang, Trésorier Adjoint. La réunion s'est terminée, comme à l'accoutumée, dans la convivialité. ■

Exposition annuelle de trophées



L'exposition des trophées de cerfs et de daims aura lieu les samedi 23 et dimanche 24 février 2019 à la Salle Polyvalente 83 rue du Général de Gaulle 67170 Geudertheim



Conférence annuelle ABRCGG



Armes, optiques et munitions de chasse : évolutions



Jean-Claude Tolphin,
Président de l'Association
Départementale des Chasseurs
de Grand Gibier de Lozère

L'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier avait choisi un thème d'actualité pour sa conférence annuelle. Le conférencier, Jean-Claude Tolphin, est un journaliste connu pour ses essais d'armes et de munitions. Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Lozère, chasseur expérimenté, il est convaincu de l'usage des munitions sans plomb. Il chasse dans le parc national des Cévennes où une opération menée sur la base du volontariat, encourage les chasseurs à utiliser des munitions chargées avec des balles composées de métaux moins toxiques que le plomb. Sa chaîne «*You tube : Balistique – Chasse*» est suivie par de nombreux internautes. Les nombreux auditeurs venus l'écouter étaient prêts à en débattre.

Liliane Martin, la présidente de l'ABRCGG, a ouvert la soirée en souhaitant la bienvenue à tous, rappelant que cette conférence vient en complément des cours de perfectionnement au tir de chasse qui ont été dispensés par Loïc Brestenbach et son

équipe, tout au long de l'année 2018. Ces stages reprendront en 2019 avec des aménagements complémentaires et de nouveaux modules.

La première partie de cette conférence a été consacrée à la présentation de plusieurs armes représentatives: carabines à verrou, semi-automatiques et express, nouvellement disponibles sur le marché.

S'en suivit une description de systèmes d'optique: viseurs point rouge, lunettes de battue, lunettes mixtes ainsi qu'un focus sur les tourelles de réglage.

Le chapitre «*Modérateur de son*» a permis d'en voir les avantages et les contraintes:

- Plus silencieux, ce qui ne nous dispense pas de porter des protections auditives.
- Il atténue le stress du coup de feu ce qui, dans certains cas, peut améliorer le résultat du tir de certains chasseurs.
- Il diminue le recul car il a également une fonction de frein de bouche.
- Il s'installe sur des carabines munies d'une bague amovible qui permet de protéger le filetage.

- Selon le type de modérateur de son, l'encombrement et le déséquilibre qu'il entraîne sur l'arme, sont plus ou moins importants.
- Plus adapté au tir d'approche ou d'affût qu'au tir en battue car il modifie le champ de vision.
- L'optique doit être réglée pour le tir avec modérateur de son ou sans modérateur de son.
- En raison de l'échauffement qu'il provoque, il est conseillé de limiter le nombre de tirs consécutifs, effectués avec une arme équipée d'un modérateur de son.
- Son budget significatif implique que l'on en ait réellement l'usage.

Enfin, le thème que l'auditoire attendait avec impatience : les munitions et tout particulièrement les munitions sans plomb. Fidèle à ses convictions, Jean-Claude Tolphin a développé son argumentaire pour l'usage des munitions alternatives, utilisant en préambule la photo de la fragmentation d'une balle classique à base de plomb.

Pourquoi devrions-nous passer aux munitions alternatives ?

- Parce que la technologie a progressé depuis le lancement des balles sans plomb :

- Perte de masse quasiment nulle.

- Plus rapide : pour une énergie équivalente, la vitesse de la balle sans plomb est de 100 m/s supérieure à une balle classique.

- Par principe de précaution en raison

du risque sanitaire.

- Pour respecter l'environnement.

Mais tout changement ne se fait pas sans résistance, car le coût des munitions alternatives est un peu plus élevé, qu'il se pose sans doute la question du choix de la meilleure munition pour son arme et que certaines critiques perturbent les esprits :

- Absence d'indice à l'anschluss ?

- Distance de fuite plus importante ?

- Pétalisation ? Fragmentation ?

- Risque de ricochet ?

Ces affirmations seraient infondées selon l'avis de notre conférencier et de divers spécialistes.

Gérard Lang, président de la FDC 67, venu assister à la conférence, a pris la parole pour nous exhorter à franchir le pas, nous rappelant que la consom-

mation de la venaison, la préservation des espèces et des territoires, sont des valeurs fondamentales de la chasse et qu'en passant du plomb au cuivre, les chasseurs se montreraient, sur ces sujets, irréprochables.

Ce fut une présentation dense, rythmée par les sonneries de la section de cor de chasse à tir de l'ABRCGG, conduite par Michel Chappon. Les participants ont été peu enclins aux questions publiques, mais un grand nombre d'entre eux ont assailli Jean-Claude Tolphin pour des échanges personnalisés.

Selon la tradition, nos fidèles compagnons les Arboriculteurs de Truchtersheim et environs, ont proposé boissons et petite restauration, toujours très appréciées. ■

ABRCGG : les médaillés du Brevet Grand Gibier



14 candidats ont suivi les formations pratiques et théoriques dispensés au mois de mars, avril et mai. Sur les 14 candidats présentés, 10 ont obtenu le brevet or option carabine, 2 médailles Or option vénerie, 2 médailles Argent option carabine et 1 candidat a passé en plus l'option vénerie.

Médaillés Or – Option carabine

Major de promotion :
MEYER Christophe

et par ordre alphabétique :

BEINER Stéphane
BOURELIE Cédric

GUIGUES Denis
HADRI Hamid
KEIFF Bruno
KLUMB Daniel
KOBLOTH Denis
KOCH François
SONGEUR Rémy

Médaille Argent

JUNET Jean-François
STAUFER Rolf Dieter

Médaillés Or – Option vénerie

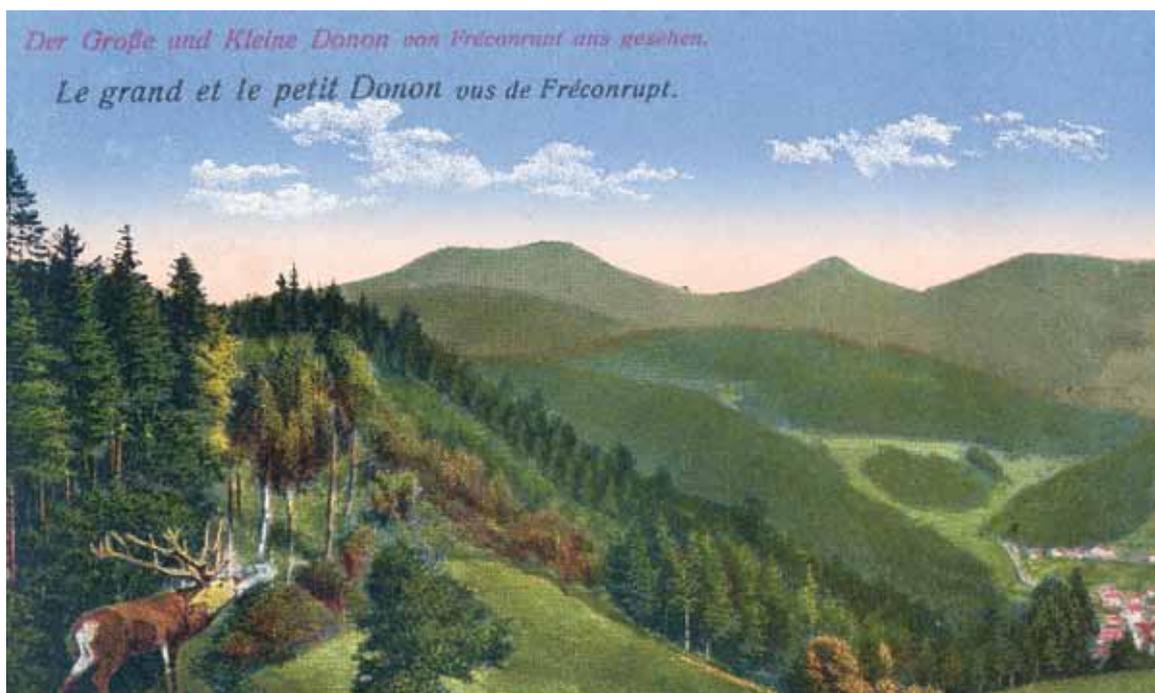
KEIFF Bruno – double médaillé
KEIFF Victoria

Un ancien breveté Or a passé l'option arc : HARQUET Philippe

Félicitations à tous les candidats et candidates. ■

Dans le cadre de la formation du Brevet Grand Gibier 2019, l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier organise en date du **mercredi 6 février 2019 de 19h à 21h** une soirée information/découverte du brevet.

Salle de réunion du Cyné'Tir à la FDC 67 ■



La chasse en montagne dans les années 1920

Si la plaine d'Alsace fut réputée pour l'abondance de son petit gibier durant l'entre-deux-guerres, les montagnes du Bas-Rhin faisaient aussi le bonheur des chasseurs alsaciens.

Quelques trophées exceptionnels

Au cours des années 1920, quelques cerfs sont tirés dans le massif vosgien. En décembre 1923, au cours d'une battue organisée par un meunier de Morsbronn, deux cerfs sont prélevés dans la forêt de Woerth. Les chasseurs complètent le tableau de chasse avec 106 lièvres et deux renards. Plus au sud à Wangenbourg, en mai 1925, le garde-chasse tire un cerf de plus de 100 kg près du Schneeberg; la viande du cerf est vendue aux nombreux amateurs du village. A Lembach près de Wissem-

bourg, la population s'inquiète en décembre 1923 : plusieurs habitants auraient aperçu un loup rôder dans la forêt. L'espèce ayant disparu de la région, la presse évoque plutôt la présence d'un chien errant. Aucun canidé n'est finalement abattu par les chasseurs.

Déjà des sangliers en montagne !

Comme dans la plaine, le sanglier abonde dans les vallées vosgiennes et les chasseurs sont pressés par les agriculteurs de les tirer. Cinq spécimens sont abattus dans la forêt de

Neuwiller-lès-Saverne en août 1923. *Le Nouveau Rhin français* écrit : « Les paysans qui souffrent beaucoup des dégâts causés par ces bêtes ont appris certainement avec joie cette nouvelle ». En 1923 et 1924, les sangliers font en effet beaucoup parler d'eux dans les Vosges du Nord. Au cours d'une battue organisée en décembre 1923 à Langensoultzbach, deux compagnies de sangliers sont débusquées. La première s'enfuit en forêt tandis que la seconde est repoussée vers le village. Les animaux errent dans les rues où la population leur donne la chasse et parvient à abattre deux bêtes. Dans le même secteur,

à Dambach près Niederbronn, on se plaint depuis l'automne 1923 des importants dégâts causés par les sangliers dans les champs de pomme de terre. Au cours de l'hiver suivant, plusieurs battues sont menées à l'initiative de M. de Dietrich. Vingt têtes sont abattues en décembre 1923 et janvier 1924. « *Il est permis d'espérer que l'été prochain, on n'aura plus autant de dégâts à déplorer du fait de ces bêtes malfaisantes* » écrit *Le Nouvelliste d'Alsace*. A Sparsbach, on déplore les mêmes problèmes. Cependant, au cours de l'hiver 1924, la chasse devient de plus en plus facile car, poussés par le froid et la faim, les sangliers s'approchent des villages et, grâce à la neige, leurs traces peuvent être facilement suivies.

La situation est comparable plus au sud. En 1925, la presse signale l'abondance des sangliers près d'Andlau. En février, un chasseur y prélève un solitaire de 95 kg. Lors d'une autre battue, un rabatteur est chargé par une laie en furie. Le garde forestier et son chien parviennent à détourner la femelle qui disparaît dans le sous-bois abandonnant sept marcassins emportés par le garde, pratique alors autorisée. La vallée de la Bruche connaît les mêmes problèmes. A Gresswiller, Urmatt, Grendelbruch ou Lutzelhouse, partout on réclame davantage de battues. A défaut, les cultivateurs veulent protéger eux-mêmes leurs champs. En mai 1928, deux paysans de Fréconrupt, hameau de la commune de La Broque, sont autorisés à tirer les sangliers qui se hasardeaient dans les champs en bordure de la forêt. Pour cela, ils ont obtenu d'un permis de chasse ainsi que l'approbation du conseil municipal et du sous-préfet de Molsheim. Dans le village voisin de Grandfontaine, au pied du Donon, la population se montre tout aussi excédée, pourtant les chasseurs locaux font de leur mieux. En octobre 1928, deux sangliers d'une quarantaine de kilos sont tirés, le reste de la compagnie parvenant à disparaître dans la forêt. En janvier suivant, les

chasseurs profitent de la neige pour abattre neuf sangliers de 20 à 30 kg, cinq renards et cinq martres dont les fourrures sont vendues très cher.

Les mésaventures des gardes-chasse

Chasseurs et gardes doivent aussi se méfier des braconniers. En 1921, deux braconniers tirent sur un garde-chasse particulier à Wissembourg. En faisant sa tournée, le garde Martin Hiebel entend soudain un coup de fusil. Il se dirige vers l'endroit d'où provenait la détonation, mais doit s'arrêter net devant deux individus qui braquent leur

n'avait été qu'étourdi par le coup de feu ou bien la venaison profita à un promeneur plus chanceux. Une affaire quelque peu semblable se produit l'année suivante dans la vallée de la Bruche. En septembre 1927, un braconnier de Grendelbruch se vante d'avoir joué un tour à un garde-chasse qui avait abattu un gros sanglier. Comme la nuit tombait, l'animal avait été caché dans un buisson. Le lendemain, en revenant sur les lieux, le garde-chasse ébahi constate que le sanglier s'était envolé. Le délinquant avoue avoir subtilisé la dépouille avec l'aide d'un complice.



Maison forestière du Nideck

fusil dans sa direction et le mettent en joue. Deux coups de feu partent. Entendant les balles siffler à ses oreilles, le garde-chasse s'enfuit et part chercher du renfort. Les deux malfaiteurs vraisemblablement allemands demeurent introuvables. Une drôle de mésaventure arrive à un chasseur de Saint-Martin près de Villé. En octobre 1926, le garde forestier, par ailleurs chasseur, tire un beau sanglier de 80 kg. Mais, comme il ne parvient pas à rapporter son butin chez lui, il cache l'animal dans un taillis avant de revenir avec un moyen de transport. Mais, à son retour, quelle déception ! Le sanglier avait disparu. L'animal

Les braconniers ne demeurent pas toujours impunis. En mai 1928, à Preusdorf au pied des Vosges du Nord, près de Woerth, un nommé Lorentz et son beau-frère abattent un chevreuil. Surpris par le garde-chasse, ils abandonnent leur gibier dans un pré et regagnent leur foyer. Mais ils y sont précédés par le garde qui obtient des aveux. Les deux individus seront déferés devant la justice. Ainsi, la vie dans les vallées vosgiennes était bien mouvementée par les activités de chasse légales et illégales durant l'entre-deux-guerres. ■

Philippe Jéhin

Étude écologique et historique du loup du Grand Est

Les populations de loup du Grand Est ont trouvé refuge dans les Vosges, avant d'en être exterminé au début du XX^e siècle. Avec eux a disparu tout un pan de connaissances sur son écologie et sa génétique. Les loups qui recolonisent le massif sont en effet issus d'un autre stock, d'origine italienne et donc différents du loup indigène.

Cette étude ambitionne de mieux connaître le loup vosgien, du point de vue génétique et alimentaire. Concernant ce dernier point, l'analyse du collagène des peaux et des os suffit pour avoir une idée de son alimentation au cours de sa vie. On saura ainsi si les loups ont consommé des animaux domestiques ou s'ils ont préféré s'attaquer aux proies sauvages. Une telle étude a été faite à l'est de l'Europe, sous la direction de Malgorzata Pilot (*article paru dans Plos One, 2012*). Cette étude fait suite à celle effectuée sur le cerf vosgien, financée par la Fédération Nationale des Chasseurs, les Fédérations des Chasseurs du Grand Est et dont les résultats

scientifiques viennent de paraître dans la revue Plos One, signée de 13 chercheurs d'horizons et de laboratoires de recherches différents. Ce projet en est la suite logique, car il s'agit d'étudier les réseaux trophiques évoluant sur les mêmes territoires durant des millénaires.

Des échantillons de loup vosgien sont disponibles dans les musées de la région ainsi que chez des particuliers. Les musées impliqués (Strasbourg, Colmar, Metz) sont extrêmement intéressés par l'histoire des animaux naturalisés locaux qu'ils présentent au public. Les données que nous pourrions collecter enrichiront la connaissance de la faune locale et le pa-



La louve de Meurthe-et-Moselle et le Président Michel Thomas



Un spécimen conservé en Haute-Marne

trimoine historique des animaux naturalisés vosgiens en sera augmenté. De même, les propriétaires de loups naturalisés sont intéressés de savoir l'histoire de l'animal qu'ils gardent parfois depuis plus de 100 ans.

Nous avons rajouté quelques exemplaires en dehors de la région du Grand Est à titre de comparaison. Ces loups externes sont choisis dans le couloir rhodanien et en Suisse, car nous pensons que des relations ont pu s'établir entre les loups italiens et français bien avant la disparition de ces derniers. Ces échantillons couvrent une large période de temps : de la préhistoire au Haut Moyen-Âge, et jusqu'au XIX^e siècle. Les échantillons anciens seront procurés par les mêmes archéologues que ceux qui ont participé à l'étude « cerf ».

Annik Schnitzler, Professeure, Université de Lorraine, chef de projet

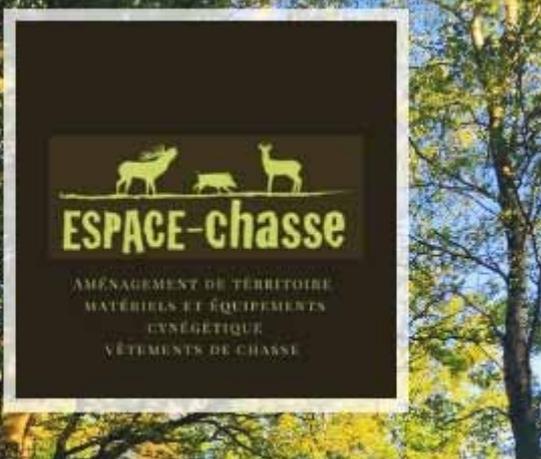
Gérard Lang, Coordinateur de REGEC (Recherche Génétique sur les Cervidés sangliers)

Malgorzata Pilot, chercheur, Université de Lincoln, généticienne

Quelques publications

Sidorovich V., Schnitzler A. et al. 2017 Responses of wolf feeding habits after adverse climatic events in central-western Belarus. *Mammal Biol.* 83,1-7.

Pilot M. et al 2012 Dietary Differentiation and the Evolution of Population Genetic Structure in a Highly Mobile Carnivore. *Plos One*, 7, 6.



MAGASIN

Matériels et vêtements technique pour la chasse.

L'équipe ESPACE CHASSE aura le plaisir de vous accueillir et de vous conseiller.

Vous avez aucune idée de cadeau de noël!!!

Nous proposons des bons cadeaux sur notre site ou en magasin

Lundi au Mardi: sur R.D.V.
 Mercredi: 10h à 12h et 14h à 17h
 Jeudi et Vendredi: 10h à 12h et 14h à 19h
 Samedi: 10h à 12h et 13h à 16h (ou R.D.V)

En saison de battue
 prendre R.D.V le samedi

4, RUE DES ÉCOLES - 67240 SCHIRRHEIN

Contacts: Joël 06.29.57.41.44 - Jessica 06.27.65.17.87
www.espace-chasse.fr - [espace chasse france](https://www.facebook.com/espacechassefrance)



Semaines Portes Ouvertes

Du 4 au 8 décembre 2018

Du 15 au 19 janvier 2019

Offres spéciales, Nouveautés,
 petite restauration, ambiance conviviale

11, rue des Prunelles
 ZA des Prunelles
 67120 Dorlisheim
 Tél: 06.85.53.97.03

www.hillman.fr

1
 Lof PARFORCE «Boar Hunter»: couteau et ceinture
 Catégorie D
 Lame, longueur 23 cm, en acier inoxydable 440, épaisseur 4 mm.
 No. 187861

Économisez € 69,00

€ 158,95
€ 89,95

Dague de chasse

2
 Couteau lame Damas Gavilan PARFORCE
 Catégorie D
 Longueur de lame: 9,1 cm. Épaisseur de lame: 2,8 mm. Longueur totale: 20,3 cm. Boîte cadeau et étui en cuir.
 No. 2001238

Économisez € 50,00

€ 99,95
€ 49,95

110 ANS

FRANKONIA

votre partenaire privilégié pour votre saison de chasse

Fête Noël

dans nos filiales **Ensisheim et Vendenheim** les

7 et 8 décembre prochain

Au programme:

- Ambiance de Noël
- Un grand jeu avec des bons d'achat à la clé
- De nombreuses offres promotionnelles (textile, munitions, armes...)
- Le vendredi soir en nocturne jusqu'à **22:00**

VENTE PAR CORRESPONDANCE:

Téléphone 03 89 83 25 50
 Téléfax 03 89 83 25 59

mail@frankonia.fr
frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château,
 68190 Ensisheim
 Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
 67550 Vendenheim
 Téléphone 03 90 20 34 50



Procès-verbal du Conseil d'Administration (CA)

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)
du 11 septembre 2018 à 19h à Geudertheim

Membres du Bureau présents

Gérard LANG (Président),
Charles KLEIBER (2nd Vice-Président),
Marc SCHIRER (Secrétaire),
Aliette SCHAEFFER (Trésorière),
Hubert BURLET (Trésorier-Adjoint).

Administrateurs présents

Patrick CAUSSADE,
Gérard de GAIL,
Christian MULLER,
Frédéric OBRY,
Michel PAX,
Pierre-Thomas SCHMITT,
Bernard SCHNITZLER,
Roland SCHOEFFLER.

Absents excusés

Michel GEWINNER
(1^{er} Vice-Président,
pouvoir à Christian MULLER),

Henri KASTENDEUCH
(Administrateur,
pouvoir à Gérard LANG).

1. Approbation du compte-rendu du CA du 28/06/2018

Le compte-rendu du Conseil d'Administration (CA) du 28 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de la lettre co-signée FDSEA/FDC/FIDS

Le projet de lettre à co-signer entre la FDSEA, la FDC 67 et le FIDS 67, concernant les modalités d'agraineage pour le prochain schéma départemental de gestion cynégétique est accepté à l'unanimité.

3. Validation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été validé à l'unanimité.

4. Courrier de Madame Estelle Glattard – à titre informatif

Les administrateurs ont pris connaissance des courriers de Madame Estelle

Glattard.

6. Subventions

• **Groupeement des Officiers de Louverterie du Bas-Rhin** : approbation à l'unanimité par le CA, comme l'année précédente, d'une subvention de 1000€.

• **GGC Ackerland-Kochersberg** : approbation, à l'unanimité par le CA, d'une subvention de 1500€, sur présentation de factures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h. ■

CA par mail du 8 août 2018

Le CA par mail du 8 août 2018, sollicitant le choix du devis de l'entreprise Lingenheld pour l'aménagement du parking, a été validé à l'unanimité moins 1 voix (Bernard Schnitzler). ■

Procès-verbal du Conseil d'Administration (CA)

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)
du 11 octobre 2018 à 19h à Geudertheim

Membres du Bureau présents

Gérard LANG (Président),
Charles KLEIBER (2nd Vice-Président),
Marc SCHIRER (Secrétaire),
Aliette SCHAEFFER (Trésorière),
Hubert BURLET (Trésorier-Adjoint).

Administrateurs présents

Patrick CAUSSADE, Henri KASTENDEUCH,

Christian MULLER, Frédéric OBRY, Michel PAX,
Pierre-Thomas SCHMITT, Bernard SCHNITZLER,
Roland SCHOEFFLER.

Absents excusés

Michel GEWINNER (1^{er} Vice-Président,
pouvoir à Henri KASTENDEUCH),
Gérard de GAIL (Administrateur,
pouvoir à Gérard LANG).

Ordre du jour unique

Dispositions à prendre concernant le courrier agraineage de la FDSEA

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le courrier agraineage de la FDSEA (2^{ème} version).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h30. ■

Procès-verbal du Conseil d'Administration (CA)

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)
du 25 octobre 2018 à 19h à Geudertheim

1. Approbation des comptes rendus de CA du 11 septembre 2018 et du 11 octobre 2018.

Les comptes rendus du CA du 11 septembre 2018 et 11 octobre 2018 ont été approuvés à l'unanimité.

2. Demande de rupture conventionnelle du contrat de Mme Glattard: dispositions à prendre.

La demande de rupture conventionnelle de Mme Glattard a été approuvée à l'unanimité. Maître Schieber-

Herrbach a été chargé des modalités et du suivi du dossier.

3. Dispositions à prendre concernant l'agraineage proposé lors de la réunion avec le Secrétaire Général de la Préfecture le matin du 25/10/2018.

Le CA a décidé de faire la contre-proposition suivante :

Agrainage de dissuasion (linéaire possible sur tout le département)

- 1) du 1^{er} mars au 31 octobre
Dissuasion quotidienne sans limitation de quantité en maïs, pois ou fèves.
- 2) Du 1^{er} novembre au 31 décembre
Dissuasion deux fois par semaine avec un mélange maïs 70% pois 30%.
- 3) Du 1^{er} janvier au 28 février, pas de dissuasion.

Agrainage appât à poste fixe

- 1) Toute l'année 5 kg/jour et par poste fixe.
- 2) 2 postes fixes entre 25 et 100 ha de surface boisée, 1 poste supplémentaire par tranche entamée de 100 ha de surface boisée.

Pas d'agrainage dans la ZAP (Zone Action Prioritaire) mais agrainage à poste fixe dans le reste de la ZPS de la zone Natura 2000 des Crêtes du Donon Schneeberg.

Suppression de la notion de peuplements dégradables

4. Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) – dispositions à prendre (modifications du plan de chasse chevreuil, enquête tableaux de chasse etc.)

Le CA a adopté, à l'unanimité, le plan de chasse triennal du chevreuil pour le

nouveau Schéma.

La rédaction sera la suivante : « *Conformément aux dispositions de l'article R 425-1-1 du Code de l'Environnement, le plan de chasse chevreuil sera fixé par le Préfet pour 1 année avec tacite reconduction pendant 3 ans, après avis de la CDCFS. Il peut faire l'objet d'une révision annuelle. Le nombre de chevreuils demandés par les détenteurs du droit de chasse correspondra à son attribution, sauf adaptation justifiée dans le cadre de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et notamment dans les zones sensibles.* »

La télé déclaration des chevreuils sera possible dès que les applications smartphone seront opérationnelles » (chassadapt).

5. Télésurveillance : dispositions à prendre

Le devis pour travaux complémentaires de la société Lingenheld concernant la mise en enrobé de l'accès aux garages a été adopté à l'unanimité moins 1 voix. Les 2 devis de l'entreprise Leissner pour la fourniture du matériel de vidéo-protection et d'éclairage ainsi que le devis des travaux de l'entreprise René Braun ont été adoptés à l'unanimité.

6. Demande de subventions

Le CA a accordé, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- 300 € pour la Messe St Hubert GGC Ried Sud.

Membres du Bureau présents

Gérard LANG (Président),
Charles KLEIBER (2nd Vice-Président),
Marc SCHIRER (Secrétaire),
Aliette SCHAEFFER (Trésorière).

Administrateurs présents

Patrick CAUSSADE,
Henri KASTENDEUCH,
Christian MULLER,
Frédéric OBRY,
Michel PAX,
Pierre-Thomas SCHMITT,
Bernard SCHNITZLER.

Absents excusés

Hubert BURLET (Trésorier-adjoint, pouvoir à Marc SCHIRER),
Michel GEWINNER (1^{er} Vice-Président, pouvoir à Christian MULLER),
Gérard de GAIL (Administrateur, pouvoir à Gérard LANG),
Roland SCHOEFFLER (Administrateur, pouvoir à Patrick CAUSSADE).

- 300€ pour le CFEMML – Utilisation des chiens pour le petit gibier (TAN)

7. Divers

Demande de réduction de la prime d'assurance en raison des installations de vidéosurveillance sur tout l'espace chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h. ■



Assemblée Générale de la FDC 67

L'Assemblée Générale de la FDC67 se tiendra
le samedi 27 avril 2019 à 9h
à la Salle polyvalente de Geudertheim (67170) ■



GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr



- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + ROUTAGE & LOGISTIQUE
- + CO-PACKING & SERVICES

Parmentier Imprimeurs
1 rue Gutenberg
67610 La Wantzenau
www.parmentier-imprimeurs.com
T 03 88 96 31 69 F 03 88 96 29 18




"Communiquons ensemble"



Roeschwoog

Après Drusenheim, c'est en l'Eglise de Roeschwoog que le GGC de la Sauer Moder, par la voie de son président, Rudy Scheuer, a fêté la St Hubert.

Tous ont pu apprécier le décor magnifique composé de branches de sapins et d'animaux naturalisés et surtout du cerf de St Hubert portant la croix au milieu de ses bois.

La messe a été ponctuée de nombreux morceaux joués par le Rallye Trompes St Laurent de Holtzheim et de très beaux chants choisis par la chorale Ste Cécile.

À la fin de l'office et avant la très attendue bénédiction des chiens et autres animaux sur le parvis de l'église, Rudy Scheuer a chaleureusement remercié les personnalités et personnes présentes, et surtout tous ceux qui, par leur contribution, ont fait de ce moment une fête. La soirée s'est terminée autour d'une collation alsacienne. ■

Les Messes de Saint-Hubert 2018



Le Groupement Départemental des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin s'est associé à l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier pour célébrer la traditionnelle messe de Saint-Hubert à la Cathédrale de Strasbourg.

Plus de 1200 personnes, chasseurs et sympathisants, ont assisté à la cérémonie religieuse célébrée par le Chanoine Michel Wackenheim, Archiprêtre à la Cathédrale de Strasbourg. Cet office fut rehaussé par le Rallye Trompes Saint-Laurent de Holtzheim, le Rallye Trompes Moselle-Sarre de Metz, les Echos du Guirbaden de Mollkirch ainsi que le groupe des

sonneurs de cors de chasse à tir de l'ABRCGG.

À l'issue de la cérémonie, la traditionnelle bénédiction des chiens a eu lieu sur le parvis de la Cathédrale. Un vin d'honneur offert par la Ville de Strasbourg fut servi dans les magnifiques salons de l'Hôtel de Ville après les traditionnels discours prononcés dans la cour en présence des groupes de sonneurs et de nombreuses personnalités.

A noter l'accueil très chaleureux de Madame Michèle Seiler, conseillère municipale de l'Eurométropole et représentant le Sénateur-Maire Roland Ries. ■

Marienthal



C'est devant 650 fidèles que les sonneurs de trompes du Rallye 3 Fontaines de Haguenau ont animé la célébration dédiée à St Hubert en la Basilique de Marienthal. Après la messe, présidée

par le recteur Franck Guichard, les chiens ont reçu la traditionnelle bénédiction sur le parvis de l'église. La soirée s'est clôturée par un moment convivial organisé par la SLC de Haguenau-Wissembourg. ■





Recherche de trichines au Laboratoire Départemental du Bas-Rhin

Aujourd'hui encore environ 20% des prélèvements réceptionnés au laboratoire sont accompagnés d'une demande d'analyse mal complétée ou sont en mauvais état de conservation. Ceci retarde le traitement du dossier ou le rend impossible.

Voici quelques conseils simples pour que vous puissiez obtenir des résultats fiables et dans les délais

Conditionner son prélèvement

- Chaque prélèvement doit être systématiquement accompagné d'une demande d'analyse.
- Si plusieurs kits sont attribués à un même propriétaire, grouper les kits toujours accompagnés chacun de leur demande individuelle dans un grand sac.
- Contrôler la concordance du numéro d'identification du prélèvement avec le numéro reporté sur la demande d'analyse. pour l'accueil dans leurs murs et les précieux conseils prodigués lors de cette journée.

Compléter son formulaire

C'est facile!

- Pensez à pré-remplir confortablement vos formulaires chez vous, ou mieux encore à en compléter un seul minutieusement une fois pour toute et à le photocopier!
 - Sur le lieu de chasse, il n'y a plus qu'à compléter:
1. la date (si elle manque, la publica-



tion du résultat sur le site de la FDC 67 est impossible!)

2. le N° d'identification de la carcasse indiqué sur le sachet du prélèvement (*en chiffres uniquement sans lettre, sans tiret ou autres caractères spéciaux*).

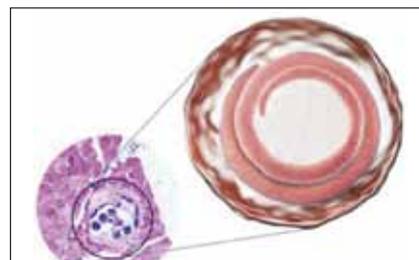
3. la nature du prélèvement

4. votre signature et c'est parti!

- Veillez à ce que le code client corresponde au nom et à l'adresse indiquée. En cas de discordance le laboratoire utilisera le code client afin de définir le destinataire des résultats.

Vous ne trouvez plus votre code client

Regardez sur votre dernier rendu de résultats trichines du laboratoire, en



haut à gauche dans l'encadré « Propriétaire » : sous l'intitulé « code ».

Vous souhaitez recevoir vos rapports d'essai plus rapidement

Alors n'hésitez pas à nous indiquer votre adresse mail et à compléter la demande de transmission électronique du laboratoire. L'envoi du rapport se fera alors par mail et non plus par voie postale. ■

| LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES | | CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN | | LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU BAS-RHIN | |
|--|---|--------------------------------|-----------------------|--|--|
| 2, place de l'Abattoir - 67200 STRASBOURG - Tél: 03.69.33.23.23 - Fax: 03.69.33.23.00 | | | | | |
| E-mail : nd.67@bas-rhin.fr - Heures d'ouverture : 8H à 12H30 & 13H30 à 17H30 du lundi au vendredi | | | | | |
| <i>Rapport d'essais</i> | | | | | |
| DOSSIER : 16082301009101 | | | | Copie à : | |
| Date de réception : 23/08/2016 | | | | TEST essai paramétrage | |
| Date de validation : 23/08/2016 | | | | | |
| Date d'édition : 23/08/2016 | | | | | |
| MOTIF D'ANALYSE : Recherche de larves de trichines par digestion artificielle et observation microscopique | | | | | |
| Code client | | | LDA 67 | | |
| Propriétaire | | | 2 place de l'Abattoir | | |
| Code | : | 5 676 | | | |
| Nom | : | TEST essai paramétrage | | | |
| Adresse | : | 2 place de l'Abattoir | | | |
| Commune | : | STRASBOURG | 67200 STRASBOURG | | |

Souvenirs d'une vie de forestier

24 heures seul... fin septembre... en forêt de la Petite Pierre.

Ca y est ! il se remet à bramer. Un, deux, trois raires longs, suivis de l'éruclation typique du cerf sûr de lui, en possession de sa harde... qui crie à tous ses congénères, je suis là, c'est moi le patron, n'approchez pas... sinon, ça va chauffer ! C'est bien lui, je reconnais déjà sa voix. Ils sont dans le versant, en face dans la régénération, j'entrevois leurs ombres sombres, qui se fauflent. Ils sont peut-être à 200 mètres de la prairie.

Et, comme avec un coup de baguette magique, la forêt s'anime. Le chef d'orchestre vient de remonter sur son pupitre et les musiciens ont pris leurs instruments. Trois ou quatre cerfs différents brament à présent, tout autour de moi. Les arbres deviennent caisse de résonance de ces chants, rauques, énormes, fantasmagoriques, une prière mystique qui monte vers le ciel, remplie d'espoirs de pouvoir participer à ce besoin impérieux, qui est celui d'assurer l'avenir de l'espèce.

18h45, une pipistrelle entame sa folle farandole nocturne autour de moi. Cette petite chauve-souris commence son repas d'insectes, dans un vol inouï, d'une rapidité extrême. Comment fait-elle pour se diriger, à cette vitesse, sans yeux ? Je reste pantois !

Oui, une forme se dessine sur la prairie. Mes jumelles ! Vite ! C'est un faon de l'année, seul, qui s'avance en éclaireur hésitant, à pas feutrés. Le nez en l'air, il cherche à savoir si les lieux sont sûrs, ses oreilles battent dans tous les sens pour chasser les insectes autour de lui. Rassuré, il se met à brouter. Le reste de la harde n'est pas loin c'est sûr ! J'ai encore du temps et un peu de lumière !

Suivent, cette fois d'un pas décidé, une biche, un faon, encore une biche et ce qui me semble

être une bichette. 5 pièces de rouge sur la prairie. Mais sacré nom de nom, il manque toujours le papa !

Ah, le voilà ! Arrêté, juste à la lisière, debout, il ne bouge pas et contemple sa famille. Sa sagesse, son expérience, lui font savoir les dangers de la chasse. Ne pas sortir à découvert avant la nuit... Voilà le principe de base pour rester vivant ! Je me cale, avec mes jumelles... Je vois sa tête, son cou, une jambe avant. Son trophée me paraît immense dans le grossissement fois 8 de mes jumelles. A gauche, il porte une fourche aux pointes très blanches, une trochure, une chevillure, un surandouiller et l'andouiller de massacre. Soit au moins un douze cors. A droite, j'ai plus de mal, je pense à une empaumure de trois pointes... mais peu importe, ce qui compte c'est sa stature, son comportement, sa démarche pour évaluer son âge.

19h10, entre chiens et loups, enfin il sort rejoindre ses biches. Je ne distingue plus nettement ses bois. Son corps me paraît puissant, la tête basse, la ligne du dos rectiligne, la hampe forte et massive. Je ne m'étais pas trompé, c'est un cerf d'âge mur, d'au moins dixième tête. Il nous en reste un à tirer, ce sera peut-être lui. Pour l'heure, il brame à tout rompre au milieu de cette prairie, j'entraperçois encore la vapeur s'échappant de ses naseaux. Une chouette hulotte, hulule... et sonne le glas de cette journée. La nuit sera à eux, elle sera également mienne !

Brrr, cette fois il fait vraiment froid, un café chaud du thermos, et dans le sac de couchage !

19h30, l'obscurité, comme un drap de crinoline noir, a envahi tout l'espace, les étoiles s'allument, une à une et deviennent les projecteurs de scène

du spectacle annoncé. Car rien ne s'arrête. La forêt devient une cathédrale dont les orgues se sont déchainés. De partout monte ce son rauque de défi, d'amour, d'espoir. Un concert, non organisé, incroyable de beauté, de magnificence ! A croire que tous les autres animaux de la forêt ont fait un pacte d'alliance pour rester terrés, cachés, cois. Ce soir, la tête d'affiche est pour le cerf, rien que pour lui !

Je ferme les yeux, et je les imagine, dans leurs courses, leurs quêtes, leurs combats... cette activité si pleine d'adrénaline, de testostérone, pour être le meilleur, le plus fort. Trois semaines de rut dans l'année, autant mettre le paquet ! Non ?

20h30, je me tourne et me retourne dans mon sac. Le sol est dur. Pourquoi n'ai-je pas pris un matelas ? Je serais si bien dans mon lit !

Bon, je vais un peu me dégourdir les jambes, vers la droite, sous la futaie de hêtres. Je contemple ces vieux arbres. Incroyable, comme la nuit change la donne. Ils paraissent tellement plus imposants, plus hauts, plus majestueux, dans cette pénombre. On dirait des géants, animés, vivants, en pleine conversation, les uns avec les autres. Je m'assois au pied de l'un d'eux, essaie de comprendre sa vie, son existence, ses douleurs, ses joies, de puiser un peu de son énergie. Est-ce que les arbres dorment ? Voilà une question qu'il faudrait éclaircir.

Mon esprit vagabonde dans le sous-bois, dans les légendes des elfes, farfadets et autres lutins. C'est tellement facile d'y croire ici.

Un grognement, puis deux, devant moi, pas très loin. Non, je rêve, un lutin ? Ce sont des sangliers, qui vermillent sous l'un des seuls chênes, à la recherche des premiers glands tombés. Je suis à bon vent, ils ne me remarquent pas. Je distingue juste des ombres... les voilà mes farfadets ! Ils continuent leur chemin, disparaissent dans la nuit noire. Il n'y a pas que les cerfs, le reste de la faune est bien encore présent.

22h, je retourne à mon sac de couchage. Cherche à me faire un petit creux douillet. Je rajoute un pull. Il fait plutôt froid. Le concert nocturne est loin d'être fini, la chouette chante à nouveau. Je me laisse bercer et m'endors.

Lever du jour. Aïe, j'ai mal partout. Je suis complètement courbaturé ! Me mettre assis dans mon sac est un effort incommensurable ! Vite, un café s'il est toujours chaud. Deux grands corbeaux se répondent et saluent cette nouvelle journée qui commence. Ça brame toujours dans la vallée, mais

de manière plus sourde, plus feutrée. Pourquoi ? Je sors de mon sac et me mets debout sur le rocher.

Mais que se passe-t-il ? Comme Gulliver j'ai été télé transporté dans mon sommeil. Me voilà, au bord de la mer... où?... je ne sais pas. Dans cette lumière naissante, n'apparaissent plus que les sommets, tout le reste est noyé dans une masse cotonneuse, dense, ondulante. A ma gauche, je ne vois plus la prairie, disparue, ensevelie par les eaux !!! Cette mer de nuages me donne envie de plonger, du haut de mon rocher, de me laisser aller, happer, aspirer par cette tulle évanescence. Le brame des cerfs, devient chant de sirènes, de baleines !!! J'ai envie de sauter dans un bateau, hisser la grande voile et partir au large. Aller, moussaillon, ressaisis-toi !

Je suis assis, au bord du précipice, fume une cigarette, comme pour rajouter encore un peu de fumée à ce panorama féérique. Ce décor de cinéma, à mes pieds, est à couper le souffle. Les sommets qui dépassent sont comme des îles, perdues dans l'immensité. Pourtant il y a encore une vie, sous cette chape de brume. Apparemment, ça brame en direction de la prairie. Ce doit être lui, mon cerf de hier soir... sûrement. Les autres sont toujours, à peu de choses près, aux mêmes endroits. Sans doute des cerfs, seuls, qui tiennent coûte que coûte un petit morceau de terrain, un bout de territoire, dans l'espoir qu'une biche passera leur faire une petite visite.

Dans cette ambiance de ouate, tout paraît édulcoré, aseptisé, irréel ! Ce matin, les cerfs pourront vaquer à leurs amours, sans risquer de regards indiscrets !

9h, le soleil commence à devenir un peu plus chaud, un vol de pigeons passe juste au-dessus des nuages, direction le sud. Mon ramier de hier, est-il avec eux ? Je me plais à le croire.

Tout doucement, la brume s'effiloche, comme une barbe à papa au bout de son bâton. Les raires s'estompent, l'un après l'autre. La journée qui vient sera une journée de repos jusqu'à ce soir !

10h, je ramasse mes affaires, la tête pleine de rêves, le corps alangui, c'est pas si facile, croyez-moi, une journée de brame ! Il est temps de rentrer à la maison.

Par Alain Kocher ■

220 caractères (espaces compris) maximum. Délai de dépôt des annonces le 10 du mois précédent la parution par courrier ou par mail : valerie.villard@fdc67.fr

Armes/optiques

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs A partir du 1^{er} août 2018 :

A. Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. **Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur.** Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B. Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

■ Carabine 22LR chargeur. 320€ + carabine Mauser Ariane 7x64. 650€ + 22 LR St Etienne. 400€ - Mixte Heym Weltmeister 7Y57 7/65-16/70 n° 7Y57R 42370AH. Zeiss 6x42 + réduct 22LR. 1360€ - Fusil calib. 20/76 superposé n° 33533 Super Orion Chapui, FR. Bascule canon interchangeable. 2300€. Carabine type Mauser 8x57 IS d'origine hausse régl. 570€. Fusil cal. 12 Beretta + accessoires + chokes. Sporting Magnum. 750€. Carabine 22 LR. 22 LR chargeur + lunette Gevelot 4x20 Spécial. 450€. Baïonnette collection + étui. 200€. 300 cartouches cal. 20x70 7 1/2. 8€ la boîte. Jumelles Leica Duovid 8x42 + 12x42. 900€. Jumelles Leica 8x50 BN. 850€ - Tél. 03 88 08 57 12

■ Vends carabine. CZ cal 222 Rem avec stecher équipée lunet Zeiss 1,5x6x42 - ensemble en t.b. état - Prix : 700€. Arme vendue selon règlement admi. en vigueur - Tél. 06 70 79 47 15

■ Vends carabine de chasse marque BRNO très bon état, modèle M98 luxe calibre 7x64 lunette de tir variable 1,5- 6 x 42, MEOPTA montage EAW pivotant. Prix : 900€ - Tél. 06 82 01 51 61

■ Vends mixte Bétinsoli cal.12,7x65 avec stecher monté d'une lunette fixe Swarovsky 6x42 très fiable 1100€à déb - Tél. 06 16 33 15 62

■ Vends carabine Steyr-Mannlicher M 7x64, 1 lunette Habicht 3-12x56, Lunette Tasco 1-3,5x20, montage crochet. Très bon état. Prix : 1300€. Tél. 06 74 62 75 80

■ Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S. Prix : 800€ - Tél. 06 85 30 69 18

■ Pour grand et petit tétaras, brocard et renard Drilling à platines Clever Cologne 16-16-5.6x52R Zeiss A4 excellent état. Prix : 4500€. NN. Tél. 06 34 60 81 21

■ Vds mixte KRIEGHOF Ultra 20 version gaucher 30R - 20/76 et EL 5.6 - 50R, Swarovsky 2.5 - 10 x 56 réticule lumineux montage bas. Très bon état à débattre - Tél. 07 62 15 16 93 le soir

■ Vends Point Rouge DOCTER Sight 2 C couleur Beige avec montage pour rail 19-22 état neuf. 1 an. Prix : 150€ - Tél. 07 87 86 08 33

Divers

■ Particulier loue parc à chevaux arboré au 01/12/18 tout équipé à LEUTENHEIM proche Roeschwoog-Soufflenheim (eau par puits avec réservoir). Proche village. Paiement 3 mois d'avance à savoir 80€ par mois - Tél. 06 09 02 40 49

■ Lot de pièges - Tél. 06 40 94 59 52

Vds veste RIDGELINE MONSOON CAMO taille L, état neuf 130€ + veste XJAGD modèle BUFFALO taille 50, état neuf 130€ - Tél. 07 62 15 16 93 le soir

Chasse

■ Chasseur alsacien, 60 ans, cherche part ou reprise de bail petit gibier. Secteur Centre Alsace. Tél. 06 72 50 93 49

■ Chasse 1200 ha sur La Petite Pierre, recherche partenaires sérieux avec éthique et esprit d'équipe sur territoire aménagé riche en cervidés, sangliers, chevreuils pour chasse à l'affût et battues. A disposition chambre froide et cabane de chasse, ambiance conviviale - Tél. 06 79 65 17 86

■ Part de battue disponible sur chasse de plus de 2000 ha, limite Alsace/Moselle, les 17 et 18/11, 15 et 16/12, 19 et 20/01 - Tél. 06 64 21 63 12

■ À reprendre part de chasse dans la vallée de la Bruche. Beau plan de chasse - Tél. 06 30 36 12 55

■ Belle chasse vallée de Schirmeck recherche 1 partenaire. Chalet de chasse. Garde. Ethique alsacienne - Tél. 06 19 62 29 92

■ Cherche 1 partenaire sur territoire 1200 ha dont 400 ha forêts, bosquets, taillis, cours d'eau, chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Ethique de chasse + esprit d'équipe indispensables. Région Benfeld. Tél. 06 11 18 00 72

■ Part disponible sur très belle chasse, riche en cerf, sanglier, chevreuil. Région 67/57. Important plan de chasse, nombreuses installations. Part battue acceptée. Tél. 06 59 22 44 08

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Décembre 2018

1^{er} déc. 06h59 à 17h35

5 déc. 07h04 à 17h34

10 déc. 07h10 à 17h33

15 déc. 07h14 à 17h33

20 déc. 07h17 à 17h35

25 déc. 07h20 à 17h38

● 7 déc. ● 22 déc.

Janvier 2019

1^{er} jan. 07h21 à 17h43

5 jan. 07h20 à 17h47

10 jan. 07h19 à 17h53

15 jan. 07h16 à 18h00

20 jan. 07h12 à 18h07

25 jan. 07h07 à 18h15

● 6 jan. ● 21 jan.

Février 2019

1^{er} fév. 06h58 à 18h26

5 fév. 06h53 à 18h33

10 fév. 06h45 à 18h41

15 fév. 06h37 à 18h49

20 fév. 06h28 à 18h57

25 fév. 06h19 à 19h08

● 4 fév. ● 19 fév.



marc Meisberger

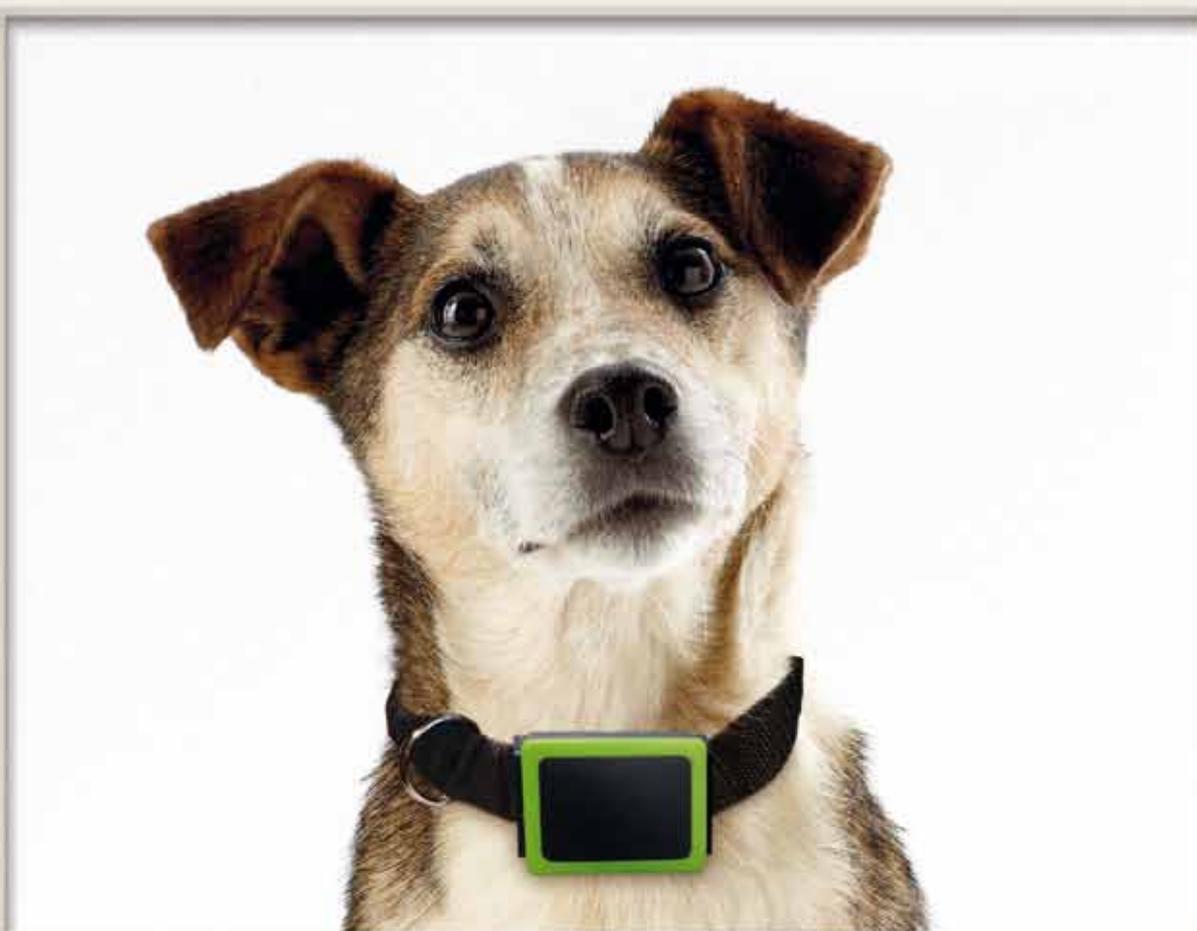
Armurier

03 88 32 03 94 (sur RDV)

23 rue des Hallebardes (entrée 18 rue du Sanglier) - 67000 Strasbourg

Retrouvez-nous très prochainement sur www.meisberger.fr

- Armes
- Lunettes
- Munitions
- SAV



RETROUVEZ VOTRE ANIMAL OÙ QU'IL SOIT, GRÂCE À SON COLLIER CONNECTÉ !

FORFAIT
4€99*
/MOIS



Localisation
en temps réel



Alerte
anti-fugue



Réalité augmentée
et Boussole



Historique
des balades



Ultra-résistant



Étanche

Crédit Mutuel Mobile

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Sous réserve de couverture de réseau et d'utilisation en zones découvertes. *Forfait pour une utilisation en France métropolitaine compatible uniquement avec le collier GPS vendu avec. Prix du collier : 79,99 € avec engagement 12 mois et 119,99 € sans engagement. Détails de l'offre auprès de votre conseiller.

Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel. Offre disponible dans les caisses de Crédit Mutuel proposant ce service. Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 €, - 421713892 - RCS Paris 12 rue Gallien, 75107 Paris Cedex 02.

Annexes : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 583 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Talbott, 75496 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 756, consultable sous www.orias.fr, proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE S.A., entreprises régies par le Code des Assurances | MTRL, Mutuelle Nationale relevant du livre II du Code de la Mutualité.

BUFFENOIR

A R M U R E R I E

DÉPOT VENTE
UN MOYEN EFFICACE
DE VENDRE SON ARME

ARMES NEUVES



Expérience chez
**HOLLAND & HOLLAND
AND PURDEY**



STAND DE TIR DE 100 M
sur place pour le réglage de vos armes sans
rendez-vous durant les heures d'ouverture.

**RÉPARATION
& FABRICATION**
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

36 Impasse de la Gare • 67640 LIPSHEIM • Tél : 03 88 68 16 96
info@armurerie-buffenoir.fr • www.armurerie-buffenoir.fr